



Le procès en appel concernant la mort au travail de deux cordistes, Arthur et Vincent, s'ouvre ce mardi. Cordistes en colère

Il y a quelques semaines, lorsque sa fille lui a demandé comment se fabriquaient le sucre et que les grands silos de stockage sont apparus sur une petite vidéo de vulgarisation, Marion Vernhet n'a pas pu contenir son émotion. En 2012, c'est dans un bâtiment de ce type que son compagnon, Arthur Bertelli, 23 ans, a perdu la vie avec Vincent Dequin, 33 ans. « C'est une blessure qui reste toujours ouverte », confie-t-elle. Techniciens cordistes, ils intervenaient pour un « écrêtage » de la surface du sucre avec deux collègues, dans le plus grand silo de l'usine de Bazancourt (Marne) quand ils ont été ensevelis par des milliers de tonnes de matière. Sept ans après les faits, le géant de l'industrie sucrière Cristal Union et Carrard Services, prestataire de nettoyage chargé de la mission ce jour-là, étaient reconnus coupables d'homicide et blessures involontaires et condamnés à deux ans de mise sous surveillance judiciaire et 100 000 euros d'amende. Les chefs d'établissement avaient écopé d'une peine de six mois de prison avec sursis. Tous ont fait appel et, après un premier renvoi, le procès se tient ce mardi à la cour d'appel de Reims.

Un rescapé de l'accident s'était alarmé de l'absence de treuil

« Jamais je n'aurais cru que ça serait aussi long, déplore Fanny, compagne de Vincent au moment de l'accident. On le vit comme une double peine, on a dû gérer l'accident, on doit gérer notre deuil. J'avais 31 ans, on venait d'acheter une maison, on essayait d'avoir des enfants. Quand tout s'écroule du jour au lendemain, c'est compliqué. Et en plus, on doit faire face à la lenteur du système judiciaire. » La jeune maman,

ACCIDENT DU TRAVAIL

Le calvaire des cordistes de retour à la barre

Neuf ans après l'accident qui a tué deux hommes, l'affaire passe en appel. Pour leurs collègues et leurs proches, les entreprises doivent assumer leurs responsabilités.

constituée partie civile, appréhende cette nouvelle étape qui fait remonter à la surface des souvenirs douloureux et attend impatiemment que l'affaire soit jugée définitivement. Pour faire face aux sept années d'instruction, aux divers rendez-vous judiciaires, elle s'est sentie soulagée par la présence de Marion, rencontrée quelques jours après l'accident. « En 2019, ça a été très difficile. L'audience a duré quasiment douze heures. Et, même si on y était préparées, le récit de l'accident a été très compliqué à vivre. » Car, avant ce procès, la jeune femme, comme Marion, n'avait pas connaissance des détails du drame. « En premier lieu, c'est pour ça que j'ai pris un avocat, pour comprendre les circonstances. La version de Cristal Union, c'était qu'il y avait une poche d'air dans le sucre. Ils ont tout de suite cherché à camoufler leur culpabilité. »

Frédéric Soulier, rescapé de l'accident, est convaincu, depuis le début, de la responsabilité des deux entreprises et attend qu'elle soit à nouveau reconnue pour prévenir un nouveau drame. « Il faut qu'ils assument leur erreur. » Encore marqué psychologiquement, le cordiste, qui n'a plus jamais travaillé dans un silo, se souvient de s'être alarmé de l'absence de treuil d'évacuation dès l'entrée dans le bâtiment. « Il y avait quand même 40 mètres de hauteur, si quelqu'un faisait un malaise comment on aurait fait pour le remonter ? » C'est également la première fois qu'il effectue ce type de mission sans talkie-walkie. Ce 13 mars 2012, il se trouve donc avec Arthur et Vincent à 40 mètres de profondeur, sans moyens de communication avec leur collègue resté en haut, cassant la surface du sucre avec leur pioche quand une trappe de

Un autre accident mortel aurait pu être évité si l'instruction n'avait pas pris autant de temps.

vidange est ouverte. « On était tous les uns derrière les autres. Le sol s'est dérobé sous nos pieds. C'est comme des sables mouvants. Si vous avez une jambe dans du sucre, ce n'est pas comme de l'eau, vous ne pouvez plus bouger. J'ai vu Arthur partir en premier et Vincent a aussi été emporté, alors qu'il essayait de l'aider », se souvient Frédéric, qui parviendra à couper sa corde à temps. Les arguments des avocats de la défense avancés lors du premier procès, et qui pourraient revenir sur la table ce mardi, ne tiennent pas compte de la réalité de ce travail, selon le cordiste. À la barre, les employeurs pointaient du doigt le fait que les travailleurs aient donné un peu de mou à leur corde. « Si on est en suspension totale, on ne peut pas piocher. » Cette tentative de rejeter la responsabilité sur Arthur et Vincent a rendu le premier procès d'autant plus douloureux pour leurs proches. « Je ne m'attendais pas à ce qu'ils soient aussi virulents », confie Fanny, qui attend que la justice confirme l'innocence des deux cordistes.

« Il n'y a toujours pas de formation pour travailler en silo »

« Il faut arrêter le massacre, maintient Marion. Chez Cristal Union, ils ont un palmarès qui fait peur. Ils continuent d'exercer pendant qu'on attend le procès. » En 2017, sur le même site, un nouvel accident a coûté la vie à Quentin, un jeune cordiste. « Il aurait peut-être pu être évité si l'instruction n'avait pas pris autant de temps », regrette Marion. Pour Grégory Molina, cofondateur de l'association Cordistes en colère, née dans les mois qui ont suivi ce second accident mortel à Bazancourt, cette nouvelle audience doit être l'occasion de « tirer les enseignements » des manquements de l'entreprise. « Il n'y a toujours pas de formation spécifique pour le travail en silo. On apprend juste à se prémunir des risques de hauteur, mais pas des autres risques. Et il y a un problème, dès le départ, dans la mise en place des techniques pour éviter une intervention dans les silos. L'intervention humaine avec des moyens de protection individuelle doit être le dernier recours. Les accidents ne peuvent pas continuer à se répéter. »

JULIETTE BAROT